

Commune d'Arvieu
Aveyron
Procès-verbal du conseil municipal
du 6 juillet 2026 à 20h30

Date de convocation et d'affichage : 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mesdames BLANCHYS Marie-Paule, BOUDES Anne-Marie, BOUNHOL Hélène, GADEA Pauline, GAUBERT Carole, LACAZE Cécile, PETOUILLAT Dominique, VERGELY Emeline

Messieurs ALBOUY Rodolphe, CHAY Fabien, COSTES Florian, FAU Benjamin, MONTEILLET Christian, PERREIN Didier, VAYSETTES Jean-Charles.

Conseillers en exercice	15
Quorum	7

Présents	15
Absents	0
Votants	15

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'en début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. En conséquence, Madame le Maire demande à l'assemblée qui serait favorable pour assurer cette fonction.

Considérant que Madame Hélène BOUNHOL se propose d'exercer cette fonction,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DESIGNE Madame Hélène BOUNHOL secrétaire de séance pour cette réunion du 6 juillet 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 juin 2026

Madame le Maire informe les élus que dans le cadre de la réforme sur la publicité des décisions du conseil municipal, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le vote de l'assemblée est nécessaire pour arrêter un procès-verbal de séance, au commencement de la séance suivante.

Aussi, Madame le Maire demande à l'assemblée, de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Déclarations d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la DIA signée concernant le bien CADARS à Caplongue

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

REALISATION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CRCA

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour le financement du projet « photovoltaïque en autoconsommation de la Salle des Tilleuls

Vu le budget annexe photovoltaïque de la commune d'Arvieu voté et approuvé par le conseil municipal le 29 avril 2026 et visé par l'autorité administrative le 11 mai 2026,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE que la commune d'Arvieu contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, aux caractéristiques ci-dessous :

Objet : Photovoltaïque en autoconsommation de la Salle des Tilleuls

Montant : 46 000 € (quarante-six mille euros)

Durée de l'amortissement : 10 ans

Taux : 3.82 % fixe

Périodicité : trimestrielle

Type d'échéance : dégressive

Frais de dossier : 150 €

Déblocage : Déblocage total obligatoire dans les 4 mois qui suivent la date d'édition du contrat,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur

Il est précisé que la commune d'Arvieu s'engage pendant toute la durée du prêt

- à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances,
- à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MODIFICATION DES TARIFS DE REPAS

Emeline VERGELY, Jean-Charles VAYSETTES, Rodolphe ALBOUY, Fabien CHAY, parents d'élèves, ne prennent pas part au vote

Madame le Maire informe l'assemblée que la SAS Nos Invités Traiteurs de Bruéjoul, assure la confection et la livraison de repas froids pour la cantine scolaire communale depuis le 1^{er} janvier 2024, au tarif actuel de 4.84€ TTC le repas enfant et 6.30€ TTC le repas adulte.

Madame le Maire indique que la «SAS Nos Invités Traiteurs de Bruéjoul» vient de faire part de l'augmentation du prix de ces repas à compter du 1^{er} septembre prochain, en les portant à 4,91 € TTC le repas enfant et 6,45 € TTC le repas adulte. Il est précisé qu'il n'y avait pas eu d'augmentation sur l'année scolaire 2025/2026.

En conséquence, Madame le Maire propose donc de répercuter cette hausse auprès des utilisateurs du service à compter du 1^{er} septembre 2026 et de fixer les tarifs des repas utilisateurs aux mêmes montants que ceux facturés à la collectivité.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour,

FIXE le tarif du repas enfant à 4.91 € TTC, le tarif du repas adulte à 6.45€ TTC, à facturer aux utilisateurs du service, MAINTIENT la décision de prendre en charge financièrement l'achat du pain,

DECIDE que cette décision sera effective dès le 1er septembre 2026,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches pour l'application de la présente décision.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL – ENT ECOLE

Madame le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) à l'école. Cet outil permet un accès sécurisé à des services de communication, de partage de documents, de collaboration entre la commune, l'école, les familles, et ainsi de répondre aux directives académiques.

Compte tenu que la convention expire début septembre 2026, Madame le Maire propose son renouvellement pour l'année scolaire 2026.2027.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DONNE SON ACCORD au maintien de l'Environnement Numérique de Travail Ecole,

AUTORISE Madame le Maire signer la convention précitée, qui prendra effet au 1 septembre 2026.

**CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU / LEVEZOU COMMUNAUTE DE COMMUNES
TRAVAUX D'ENTRETIEN VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en application du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes peut confier par convention la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions aux communes membres.

Aussi la communauté de communes « Lévézou Communauté de Communes » propose la signature d'une convention de prestation de service concernant les travaux d'entretien courant et de viabilité de la voirie d'intérêt communautaire.

Madame le Maire donne lecture de cette convention et demande à l'assemblée de se prononcer.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention précitée.

**CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU / LEVEZOU ATTRACTIVITE ET TOURISME / LEVEZOU COMMUNAUTE DE COMMUNES
ITINERAIRES DE RANDONNEES**

Le Conseil municipal de la commune d'Arvieu,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le projet de convention de prestation de services proposé par Lévézou Communauté de Communes et Lévézou Attractivité & Tourisme ;

Considérant que l'entretien régulier des itinéraires de randonnée constitue une action essentielle pour garantir la sécurité des usagers, préserver les paysages et valoriser le patrimoine naturel du territoire communal ;

Considérant que Lévézou Communauté de Communes et Lévézou Attractivité & Tourisme proposent d'assurer, pour le compte des communes qui le souhaitent, les travaux de débroussaillage, de nettoyage et de maintenance de certains itinéraires de randonnées, dans le cadre d'une prestation de services,

Considérant que pour Arvieu, est concerné actuellement une partie du sentier « Girman-Haut, les Sottes, Clauzelles, Ventajou, Arvieu » ainsi qu'une partie du GtIm,

Considérant l'intérêt pour la commune de confier ces missions à un opérateur structuré, garantissant une intervention coordonnée et homogène à l'échelle du territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE D'APPROUVER la convention de prestation de services à intervenir entre la commune d'Arvieu et Lévézou Communauté de Communes et Lévézou Attractivité & Tourisme, relative à l'entretien et au débroussaillage de certains itinéraires de randonnées traversant le territoire communal,

D'ACCEPTER les conditions financières de ladite convention, et notamment la participation communale calculée sur la base d'un tarif de 70 euros par kilomètre d'entretien, correspondant aux frais réellement engagés, DE PRECISER que la convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par accord exprès des parties,

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention susvisée, ainsi que tout acte et document nécessaire à son exécution.

**CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU / ASSOCIATION PUEBLO LATINO
MISE A DISPOSITION MAISON PETITE ENFANCE**

Madame le Maire informe l'assemblée que la convention de partenariat (comprenant la mise à disposition de locaux communaux et la mise à disposition de compétences techniques pour la Salle des Tilleuls) avec l'association Pueblo Latino, est arrivée à expiration au 30 juin 2026.

Elle précise qu'une rencontre s'est tenue entre élus et responsables de cette association pour préciser les conditions de renouvellement.

Compte tenu du souhait de l'association Pueblo Latino, de renouveler la mise à disposition de La Maison Petite Enfance afin d'y exercer des activités musicales et culturelles, Madame le Maire donne lecture du projet de convention qu'il convient de signer.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour, 7 abstentions

DECIDE de mettre à disposition de l'association Pueblo Latino, la Maison Petite Enfance, située 168 rue des cartables à Arvieu,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention précitée

CONVENTION COMMUNE D'ARVIEU / CLUB DE TENNIS DE SALMIECH MISE A DISPOSITION D'ESPACES
--

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande du club de tennis de Salmiech, qui souhaite signer une convention de mise à disposition temporaires d'espaces.

Il s'agit en l'occurrence, du terrain de tennis extérieur et de la salle polyvalente d'Arvieu, qui permettra de développer l'activité sportive sur la commune d'Arvieu.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et demande à l'assemblée d'en délibérer.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE de mettre à disposition du club de tennis de Salmiech, le terrain de tennis extérieur et la salle polyvalente,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention précitée

QUESTIONS DIVERSES

La parole aux élus - Madame le Maire propose à chaque élu de s'exprimer sur les sujets divers et variés. C'est ainsi qu'un tour de table est effectué.

Programme animations de l'été – Ce document comprenant une masse importante d'informations, il conviendra d'en revoir le format. Ce programme a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des résidences principales de la commune. Pour une meilleure publicité, voir si les prochaines années, il peut être distribué aussi aux résidences secondaires.

Les défibrillateurs ont fait l'objet d'une maintenance. Il convient de prévoir l'achat d'un équipement supplémentaire pour le village de Caplongue (financement en partie par Allianz et par autres organismes), et de les géolocaliser sur la plateforme prévue à cet effet.

Projet OpenStreetMap – Présentation de ce projet collaboratif de cartographie en ligne, qui sera mené avec les acteurs du Jardin, en lien avec un groupe d'étudiants. Ils y travailleront lors de leur future venue sur Arvieu en octobre.

Canicule – En cette période de forte chaleur, il est indiqué que le manque de volets au bâtiment accueillant l'entreprise Laetis et l'espace de Coworking, rend l'utilisation des lieux très difficile. Une démarche est à mettre en œuvre.

Hameau du Merlanson – compte tenu que le Plui est à nouveau applicable, il convient de continuer sur l'avancement du projet. Prévoir en septembre une réunion de présentation de ce dossier, avec M. Hugo RECEVEUR, maître d'œuvre.

Garage – Le bail avec le nouveau garagiste, Monsieur Alphonso sera signé le 9 juillet, avec effet au 15 juin. Des travaux nécessaires à la pose du pont, ont été effectué par l'entreprise Carrière.

Entretien des chemins ruraux, échanges : une réunion de la commission agricole est à prévoir pour essayer de mettre à plat toutes les sollicitations-

Rencontre Aveyron Ingénierie sur le patrimoine communal - Suite au compte-rendu de cette réunion un certain travail va nous être demandé et des visites seront organisées sur les différents sites à compter de la rentrée de septembre. Si des élus sont volontaires pour suivre ces travaux ils peuvent se manifester.

Visite de Madame La sous-préfète de Millau le 2 juillet dernier et d'Arnaud Viala (Département et Com. Com.). Principal sujet abordé : l'association Passerelles du Temps et son projet d'accueil de jour. Les autres projets de la commune ont été également présentés.

Lévézou Communauté de Communes – Madame le Maire fait un compte rendu de la dernière réunion du bureau des Maire. Les aides aux entreprises privées (création d'entreprises, création d'emplois, achat matériel...) sont maintenues.

Attractivité du territoire – les 9 juillet et 18 août, accueil d'Internes en Médecine à la plage d'Arvieu-Pareloup, avec la participation du club d'Aviron

Plantation de l'arbre des élus du 12 septembre prochain – réunion de préparation le 6 août, en mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h45

Hélène BOUNHOL
Secrétaire de séance

Marie-Paule BLANCHYS
Maire d'Arvieu

